

DEMANDE D'AVIS DE DELIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITE DE RECEVOIR DES DONNS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom :
- Qualité : *Président de l'Union des délégués départementaux de l'Education nationale* -
- Adresse :
- Téléphone :
- Mail :

II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (joindre une copie des statuts)

- **Dénomination** : *UDDEN.....- Union délégués départementaux Education nationale*
- **Adresse du siège social** :
- **Objet statutaire** :
Rechercher et appliquer tous les moyens propres à permettre à ses délégués, individuellement ou collectivement, pour remplir d'une manière efficace leur rôle social, de servir de trait d'union entre les écoles et les familles, d'encourager et défendre l'école laïque publique et son corps enseignant, de veiller à la fréquentation scolaire, de contrôler l'enseignement privé, d'aider à la création puis au développement des œuvres complémentaires de l'école publique.
Resserrer les liens d'estime et de fraternité entre les DDEN
- **Affiliation** (fédération) : *Fédération des délégués départementaux de l'Education nationale, RUP 7/6/1979, Agrément Jeunesse et Education 14/5/1985- Agrément national aux titres des Associations Educatives complémentaires de l'Enseignement public 10/3/2016*
- **Imposition aux impôts commerciaux** : oui non
Si oui, lesquels :

III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...) :
- Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...) : *délégués*
- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles) : *Voir délibération du conseil d'administration enPJ*
- Salariés : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration. *Aucun salarié.*

IV. ACTIVITES EXERCEES

- Lieu d'exercice des activités : *dans l'ensemble des écoles du département de*
- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel) : *visite des écoles et activités laïques déployées auprès dans les écoles du département.*
- Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...) : *gratuité*
- Description des projets en cours : *visite des écoles publiques et privées sous contrat, plantation d'arbres de la laïcité, concours écoles fleuries, se construire citoyen*

Commentaire [t1]: Afin de garantir la sécurité juridique des organismes recevant des dons, l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales (LPF) leur ouvre la possibilité de s'assurer auprès de l'administration fiscale qu'ils répondent aux critères définis aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI). Toutefois, cette procédure ne constitue ni une habilitation ni une autorisation et n'est donc pas un préalable obligatoire à la délivrance de reçus fiscaux par un organisme

